

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE BELLOM

Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie

Journal de la société statistique de Paris, tome 56 (1915), p. 137-140

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1915__56__137_0

© Société de statistique de Paris, 1915, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

VII

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

Une caisse patronale de retraites, de secours et de prêts. — L'imprimerie Gauthier-Villars a toujours eu le mérite de faire preuve, en cas de guerre, d'une vitalité qu'elle puise dans l'énergie de ses chefs. M. Gauthier-Villars père avait affirmé aux yeux de tous durant l'année terrible la puissance du crédit de sa maison, en ne profitant point du moratorium des échéances et en refusant les offres de concours financiers de son prédécesseur, M. Mallet-Bachelier qui, jaloux de l'honneur de sa firme, lui proposait l'intégralité de sa fortune pour faire face, sans mesure légale, aux engagements contractés. Bon sang ne pouvait mentir. Durant l'année sublime, l'imprimerie supporte allègrement les vides que la mobilisation a créés dans son sein, tout spécialement par l'appel au service armé de son chef actuel, M. Albert Gauthier-Villars, naguère brillant officier d'artillerie, aujourd'hui officier de complément chargé d'une importante mission dans un service où d'agréables relations militaires m'ont permis d'apprécier une fois de plus son zèle patriotique et sa consciencieuse précision.

Non seulement elle s'offre avec empressement aux périodiques de science en quête d'un typographe, mais encore elle publie avec son habituelle ponctualité l'état de situation de ses institutions patronales en fin d'exercice.

L'année à laquelle s'appliquent ces documents comptables n'est autre que l'année 1914, dont la seconde moitié offre, à raison de la guerre, un caractère exceptionnel. Ainsi :

1^o La Caisse de retraites est alimentée normalement par les versements patronaux mensuels de 250 francs (soit 3.000 francs par an) par une fondation de M^{me} Gauthier-Villars mère, qui permet le service de deux pensions supplémentaires de 500 francs; par un versement de M. Albert Gauthier-Villars, pour le service d'une pension provisoire de 500 francs; par un don isolé de faible valeur et par 788 francs de rente 3 % provenant d'achats effectués de 1883 à 1909. En 1914, on constate deux versements patronaux supplémentaires : l'un (306^f 50) pour le service des dons et secours; l'autre (230 francs) pour le service des secours de guerre. Les dépenses ont consisté dans le service de neuf pensions de 500 francs, de huit secours renouvelables d'un total de 1.115 francs et de deux secours de guerre qui ont absorbé les recettes correspondantes (230 francs);

2^o La Caisse de secours et prêts, qui présentait comme prêts restant à recouvrer un total de 350 francs au 31 décembre 1913, accusait à la fin de l'année 1914 un total de 995 francs, égal aux prêts concédés au cours de la même année durant laquelle

un total de 350 francs a été reçu par la Caisse à titre de remboursements de prêts. Il convient d'ajouter que tous les remboursements sont antérieurs au 30 juin 1914; dès lors la balance, qui accuse la somme disponible en fin d'exercice, ressortait, le 31 décembre 1913, à 1.868^f 10 et se réduisait à 1.223^f 10 le 31 décembre 1914.

Il sera particulièrement instructif de rechercher dans l'état de situation de ces deux caisses, à la fin de l'année en cours, si les constatations de 1914 se reproduisent en 1915.

L'intérêt monographique de ces constatations doit motiver nos plus vifs remerciements à l'imprimerie Gauthier-Villars, qui les a permises grâce à la publication de ces documents comptables.

Le « Times » et l'histoire de la guerre. — Le *Times*, le grand organe anglais, ne se borne pas à illustrer dans son édition quotidiennes le compte rendu des opérations militaires par des cartes schématiques et à permettre la conservation des documents et des souvenirs par la publication mensuelle d'une série de cartes récapitulatives présentées en vue de l'apposition sur carton, ainsi que par la production d'une liste récapitulative des éphémérides depuis le début de la guerre. Il a entrepris l'édition d'une histoire de la guerre, qui se poursuit dans une succession de fascicules mensuels réunis trimestriellement dans des volumes successifs dotés de tables d'une merveilleuse précision : des index alphabétiques sont consacrés aux noms, aux portraits, aux vues de villes, aux plans et aux cartes.

Cette magistrale publication n'offre pas seulement un intérêt de premier ordre par la valeur d'une documentation que le nom seul du *Times* suffit à cautionner, par une exécution typographique d'une impeccable perfection, par une alliance admirable de l'analyse des détails et de la synthèse des résultats, par un groupement méthodique des faits qui permet d'embrasser d'un coup d'œil les événements disséminés dans nos souvenirs comme dans les journaux quotidiens, elle apporte, en outre, au lecteur, grâce au retard systématique de l'apparition des fascicules, l'avantage d'un examen des faits avec un recul qui garantit un contrôle des nouvelles et une pénétration des événements dont une publication hâtive serait au contraire dépourvue par voie d'inévitable conséquence.

Aussi bien les éléments susceptibles d'intéresser les statisticiens ne font point défaut ; je citerai, à titre d'exemple, la partie du premier volume consacrée aux questions financières et la carte du second qui indique l'ethnographie de la monarchie austro-hongroise.

Cette brève analyse déterminera nos confrères, j'en ai l'intime conviction, à rechercher avec le même empressement que moi les volumes successifs (1) d'une œuvre où la bienveillance de l'allié n'exclut point l'impartialité de l'historien.

Le Dalloz et la guerre. — Dans une précédente chronique (2), j'ai signalé la publication, par la librairie Dalloz, sous le titre de *Guerre de 1914*, d'un volume donnant dans l'ordre chronologique tous les textes essentiels (lois, décrets, arrêtés ministériels, circulaires) promulgués en raison des hostilités depuis le 31 juillet jusqu'au 15 octobre 1914 et j'ai annoncé l'apparition, en janvier 1915, d'un volume subséquent destiné à fournir les textes ultérieurs.

La librairie Dalloz n'a point déçu notre attente : dans un deuxième volume (3) elle a réuni les textes du 15 octobre 1914 au 1^{er} janvier 1915; de plus une table générale alphabétique qui le termine donne, pour chacune des matières contenues soit dans le premier, soit dans le deuxième volume, l'énumération et les pages des textes qui s'y rapportent. Un supplément contient trois décrets du 7 janvier 1915 respective-

(1) *The Times History of the War*, vol. I et II, reliés; 15 francs chacun (2, chaussée d'Antin Paris).

(2) *Journal de la Société de Statistique de Paris*, numéro de décembre 1914, p. 454 et 455

(3) Un volume broché; prix : 2 francs (11, rue Soufflot, Paris).

ment relatifs à la prorogation des délais en matière de loyers, à l'interdiction de la vente, tant en gros qu'en détail, ainsi que la circulation de l'absinthe et des liqueurs similaires, enfin à l'ouverture de nouveaux débits de boissons.

Le nom de l'éditeur nous dispense d'insister sur la valeur tant documentaire que pratique d'un volume qui soutient avec honneur la réputation de son aîné.

Le chômage en Angleterre. — L'étude patiente des faits sociaux durant la guerre n'est nullement une tâche sans opportunité, car elle permet de pourvoir d'autant mieux à la reprise des affaires.

C'est ainsi que l'analyse des conditions du chômage est particulièrement instructive. On doit donc éprouver une gratitude exceptionnelle à l'égard de ceux qui, comme la grande organisation londonienne (*The Central Unemployed Body for London*), publient le résultat de leurs travaux au cours même de la guerre.

Le huitième rapport (1) publié par l'agence Centrale que préside M. F. Brinsley-Harper, avec l'assistance du vice-président M. A.-G. Richards, s'applique à l'année écoulée, du 1^{er} juillet 1913 au 30 juin 1914 : dans un premier chapitre, il rappelle l'organisation de l'institution, les pouvoirs des administrateurs, les ressources dont ils disposent, les rouages qu'ils peuvent mettre en mouvement ; un deuxième chapitre traite du fonctionnement pendant l'année écoulée (situation de l'industrie durant cette année, demandes examinées, allocations de chômage) ; un troisième chapitre est consacré à l'analyse des dépenses : des tableaux successifs indiquent les ressources, les charges, la situation en fin d'année, les résultats des prêts pour émigration. Ces très intéressantes indications sont complétées par un chapitre d'observations et par une série de cinq annexes.

Aussi bien n'y a-t-il pas à regretter que le compte rendu de 1914 s'arrête à la fin de juin ; car les effets de la guerre n'en seront que plus nettement sensibles, en l'absence de tout élément adventif, dans le neuvième rapport, qui portera sur la période commençant le 1^{er} juillet 1914, c'est-à-dire environ un mois avant le début de la guerre.

La brève analyse qui précède inspirera, j'en ai la ferme confiance, le sentiment de gratitude que j'ai éprouvé moi-même pour les auteurs de cet instructif rapport et pour le soin que les grands éditeurs londoniens King and Son ont apporté dans sa publication.

Bordeaux commercial et maritime. — Au moment où la reprise des affaires provoque des efforts qui ne sont pas la forme la moins efficace du patriotisme, on ne peut que signaler avec gratitude les organes qui disciplinent ces efforts par les avis documentés dont ils les arment. Aussi bien cette reprise offre-t-elle dans la lutte contre le chômage un remède trop précieux pour que les travaux qui s'y rattachent ne méritent pas une place dans une chronique des questions ouvrières.

Pour ce motif, je crois devoir signaler le grand organe *Bordeaux commercial et maritime*, que dirige avec autant d'éclat que de conscience M. Godefroy Ratton. A son titre : *Journal d'expansion coloniale et de défense maritime*, il aurait le droit d'ajouter, pendant la guerre actuelle : « Organe de défense nationale par la reprise des affaires. »

L'assurance contre le risque de guerre. — La Compagnie d'assurances générales applique à l'heure actuelle, au profit de ses assurés-vie, une combinaison qui repose sur la constitution d'un fonds spécial formé :

- 1^o Par une dotation de 1 million versée par la Compagnie ;
- 2^o Par la mise à la charge de la Compagnie de tous les frais de constitution, de gestion et de répartition de ce fonds ;
- 3^o Par des cotisations tarifées comme suit :
 - 5 % du capital assuré pour les officiers, sous-officiers et soldats de l'armée active, de la réserve de l'armée active ou de l'armée territoriale ;

(1) *Unemployed body for London Eight Report upon the work of the Central body from 13th July 1913 to 30th June 1914.* King and Son. Londres. 1 sh.

3 % du capital assuré pour les officiers, sous-officiers et soldats de réserve de l'armée territoriale, pour les aumôniers, médecins et ambulanciers ;

2 % du capital assuré pour les fonctionnaires de l'intendance, les officiers d'administration, les payeurs de l'armée, les employés civils des Postes et Télégraphes et des Chemins de fer.

L'assurance vise une période égale à la durée des hostilités, prolongée de huit mois ; le risque commence le jour où l'assuré est considéré, pour la solde et les allocations, comme entré en campagne, et il cesse huit mois après la signature d'un armistice général non suivi de reprise des hostilités dans un délai de huit mois.

Tout décès survenu durant cette période, quelle qu'en soit la cause (guerre ou non), doit être déclaré à la Compagnie au plus tard dans les deux mois qui suivront le terme de cette période.

La disparition est assimilée au décès au bout de deux ans après la cessation des hostilités.

Le paiement des sinistres est effectué à l'aide du fonds spécial. En cas d'excédent de celui-ci, l'excédent est restitué à la Compagnie jusqu'à concurrence de la dotation, puis aux assurés survivants au prorata de leurs cotisations. En cas d'insuffisance du fonds, les capitaux sont réduits au marc le franc.

Telle est cette ingénieuse combinaison qui fait le plus grand honneur à l'esprit pratique et à la compétence technique de notre collègue M. Le Vasseur.

Maurice BELLOM.
